



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 096

Le jeudi 2 novembre 2023

Présidente : L'honorable Hedy Fry



Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 2 novembre 2023

• (0815)

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux (Drummond, BQ)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 96^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Bienvenue à tous. Je rappelle que la réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent donc y participer en personne ou par l'intermédiaire de l'application Zoom.

Bien que les autorités de santé publique et le Bureau de régie interne n'exigent plus le port du masque à l'intérieur ou sur les lieux de la Chambre des communes, les masques, dont ceux de modèle N95, demeurent d'excellents outils pour prévenir la propagation de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires. Leur usage est fortement recommandé.

Je profite de l'occasion pour rappeler à tous les participants et aux observateurs qu'il n'est pas permis, dans le cadre de cette réunion, de faire des captures d'écran ou de prendre des photos de votre écran.

La salle dans laquelle nous nous trouvons est munie d'un système audio très performant, mais il est possible que des retours de son se produisent, qui peuvent être extrêmement dommageables pour la santé de nos interprètes. Je vous demande donc de faire extrêmement attention: quand vous manipulez votre oreillette, par exemple, assurez-vous qu'elle ne se trouve pas à proximité d'un micro qui est allumé.

Nous allons évidemment tenir la réunion dans les deux langues officielles. Le travail des interprètes est donc extrêmement important. Je tiens à les saluer.

La première partie de cette réunion porte sur la nomination par décret de Mme Catherine Tait au poste de présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada.

Madame Tait, les députés autour de la table pourront vous poser des questions dans quelques instants. À vos côtés se trouvent Mme Barbara Williams, qui est vice-présidente principale responsable de la CBC, et Mme Dany Meloul, qui est vice-présidente principale par intérim responsable de Radio-Canada. Je vous souhaite à toutes les trois la bienvenue.

Madame Tait, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Vous avez maintenant la parole.

Mme Catherine Tait (présidente-directrice générale, CBC/Radio-Canada): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à cette rencontre. Comme vous avez pu le remarquer, je suis accompagnée des vice-présidentes principales de CBC et de Radio-Canada, respectivement. Elles pourront, avec moi, répondre à vos questions.

[Traduction]

Puisque la motion du Comité indique que cette invitation vise à discuter de mon mandat à la suite de ma nouvelle nomination, il me semble important de préciser que le ou la PDG de CBC/Radio-Canada ne reçoit pas de mandat du gouvernement.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, CBC/Radio-Canada est une société d'État indépendante, dont le mandat est inscrit dans la Loi sur la radiodiffusion. Ce mandat consiste à offrir « des services de radiodiffusion qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit ». Cette loi protège également « la liberté d'expression et l'indépendance, en matière de journalisme, de création et de programmation » de la société.

J'en fais mention parce que notre raison d'être dépend de cette indépendance. C'est la différence fondamentale entre un diffuseur public au service des citoyens et un diffuseur d'État au service du gouvernement. CBC/Radio-Canada rend des comptes au public.

Je mentionne cela parce que je m'inquiète du fait que certains veulent exploiter le pouvoir de ce comité pour faire pression sur nos employés responsables de notre journalisme au quotidien. L'ingérence politique dans le journalisme est précisément la raison pour laquelle la Loi sur la radiodiffusion protège l'indépendance journalistique.

À titre de présidente-directrice générale, je suis responsable devant les parlementaires au nom de CBC/Radio-Canada. Voilà pour quoi je suis ici aujourd'hui. Les dirigeantes de CBC et de Radio-Canada sont ici avec moi pour rendre des comptes devant vous et devant la population, sans compromettre cette indépendance. J'espère avoir votre appui dans cette intention.

Je suis fière de pouvoir diriger ce média de service public qui accompagne les Canadiens et les Canadiennes dans leur vie quotidienne. Les fonds publics investis dans CBC/Radio-Canada garantissent l'accès de tous non seulement à des nouvelles et à des informations d'une qualité inégalée au pays, mais aussi à la crème des dramatiques, des comédies, de la musique, des balados, et bien plus encore.

Avant de répondre à vos questions, permettez-moi de vous présenter les quatre grandes priorités de mon second mandat à titre de présidente-directrice générale, qui ont été fixées avec l'appui de notre conseil d'administration.

Il y a d'abord le lancement à CBC/Radio-Canada d'une stratégie nationale autochtone. C'est une première pour nous, une stratégie conçue et menée par des employés et leaders autochtones, en concertation avec des conseillers, des parties intéressées et des communautés autochtones. Il s'agit d'une première feuille de route qui permettra au diffuseur public de tenir sa promesse de servir l'ensemble des Canadiens, des Canadiennes et des peuples autochtones.

• (0820)

[Français]

Ma deuxième priorité est de donner une place de premier plan au diffuseur public dans notre écosystème de l'information ainsi que dans notre secteur créatif, particulièrement à l'heure où le CRTC réfléchit à la mise en œuvre de la Loi sur les nouvelles en ligne et de la Loi sur la diffusion continue en ligne.

[Traduction]

Ma troisième priorité est d'œuvrer en faveur d'une meilleure reconnaissance du travail des journalistes et de son rôle essentiel pour protéger notre démocratie. Les journalistes sont victimes d'agressions physiques et en ligne de manière disproportionnée, et ce, à l'échelle mondiale.

[Français]

Enfin, il y a beaucoup à faire pour préparer CBC/Radio-Canada alors que l'avenir est incertain. Nous sommes confrontés aux mêmes défis que les autres médias au Canada et dans le monde. La concurrence féroce des géants étrangers a bouleversé notre industrie nationale autant dans l'information que dans le divertissement.

[Traduction]

Notre nouveau plan stratégique mettra l'accent sur la confiance — soit mériter, maintenir et renforcer la confiance. Nous y parviendrons en misant sur nos forces: la proximité, la pertinence et l'inclusion. La confiance du public est notre priorité absolue. C'est un défi qui touche toutes les démocraties occidentales, et que tous mes homologues se sont engagés à relever, parce qu'un média public fort est assurément l'un des plus grands atouts que possède un pays pour bâtir la confiance.

Donc, voilà mes priorités du moment. Sur ce, je suis prête à répondre à vos questions.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci beaucoup, madame Tait.

Nous allons maintenant procéder aux questions des députés. Je rappelle aux membres que, pour ne pas interrompre les gens, je vous montrerai un carton quand il va rester à peu près 30 secondes à votre tour de parole. Je vous invite évidemment à regarder dans ma direction à un certain moment pour vous assurer qu'il vous reste encore du temps. Bref, nous allons tenter de faire cela le plus clairement possible.

Monsieur Berthold, vous commencerez ce tour de questions et je crois comprendre que vous voulez partager votre temps de parole avec votre collègue Mme Lantsman. Vous avez la parole pour six minutes.

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Tait, bonjour.

Je tenais à saisir personnellement cette première occasion pour vous poser une importante question. Je suis le fils d'une fière mère beauceronne et d'un père sherbrookoise. Je suis fier de mes racines et de mon héritage québécois. Trouvez-vous mon accent offensant ou incompréhensible?

Mme Catherine Tait: Ce n'est pas du tout le cas, monsieur.

M. Luc Berthold: Pouvez-vous m'expliquer pourquoi CBC a voulu éviter l'accent québécois et a choisi de tourner le dos aux artistes du Québec en faisant traduire à Paris le balado anglais « Alone: A Love Story », qui a été produit ici, avec l'argent des Canadiens?

Mme Catherine Tait: Je tiens à préciser quelque chose. Dès que j'ai pris connaissance de cet événement, j'ai tout de suite téléphoné à la présidente de l'Union des artistes québécois pour présenter mes excuses. C'était une erreur de notre part. J'ai présenté nos excuses et nous avons revu, avec Mme Williams, nos pratiques à cet égard. Nous avons corrigé le tout. Cela ne se reproduira pas.

M. Luc Berthold: Merci, madame Tait.

Je laisse maintenant la parole à Mme Lantsman.

[Traduction]

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Merci, madame Tait.

J'aimerais parler de la notion de confiance du public, qui, comme vous l'avez dit dans vos observations préliminaires, est la priorité ultime.

Le 17 octobre, CBC a publié un faux titre fondé sur une désinformation dangereuse qui affirmait à tort qu'Israël était responsable de l'explosion à l'hôpital de Gaza qui a entraîné la mort de civils innocents. Si vous ne l'avez pas, je l'ai juste ici. Voilà le gros titre. Cet article s'intitule « Hundreds killed in Israeli airstrike on Gaza City hospital, Palestinian Health Ministry in Gaza says », que l'on pourrait traduire par « Des centaines de personnes tuées lors d'une attaque aérienne israélienne visant l'hôpital de Gaza, selon le ministère palestinien de la Santé à Gaza ». Il a été modifié depuis si vous ne l'avez pas, et s'intitule maintenant « Palestinians say hundreds killed in Israeli airstrike on hospital; Israel blames Islamic Jihad », que l'on pourrait traduire par « Des centaines de personnes ont été tuées dans les frappes aériennes israéliennes visant l'hôpital, selon les Palestiniens; Israël accuse le Djihad islamique ». On le trouve encore sur le site Web de CBC. Ce titre est toujours là. Il est encore sur le site Web.

J'espère que vous serez d'accord avec moi pour dire que l'autorité palestinienne de la santé est en fait contrôlée par le Hamas. Je pense que c'est un fait.

Le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et les gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France ont tous affirmé sans ambiguïté qu'Israël n'était pas à l'origine de l'attaque, alors comment se fait-il que CBC ne le fait pas?

• (0825)

Mme Catherine Tait: Je voudrais attirer l'attention de la députée sur les faits et remettre les pendules à l'heure. CBC a d'abord rendu compte de l'attentat horrible ou de la bombe qui a frappé l'hôpital dans la bande de Gaza, à la lumière d'un rapport de l'Associated Press, qui est une source fiable d'informations pour nous. Vous remarquerez, si vous allez à CBC.ca ou à Radio-Canada.ca, que nous utilisons souvent des fils d'information d'autres organismes de presse fiables et réputés, et nous avons cité la source de cette information, comme Mme Lantsman vient de le souligner. Quatre-vingt-dix minutes plus tard, lorsque nous avons reçu les informations corrigées, nous avons mis à jour le site.

Je voudrais simplement dire que nous appuyons sans réserve notre journalisme. En temps de conflits ou de guerre, les informations arrivent à un rythme très rapide et les gens font des revendications dans les deux camps. Nos journalistes sur le terrain et dans nos salles de rédaction sont tenus de mesurer ces informations et de les prendre en compte.

Mme Melissa Lantsman: Je comprends qu'il s'agit d'un article de l'Associated Press. Selon votre mandat, vous êtes responsable envers les Canadiens. C'est 1,4 milliard de dollars des contribuables.

Vous avez dit que vous appuyez sans réserve le titre « Des centaines de personnes ont été tuées dans les frappes aériennes israéliennes visant l'hôpital, selon les Palestiniens; Israël accuse le Jihad islamique ». Il existe toujours. C'est un titre qui a été déboulonné par les gouvernements du monde entier, y compris notre premier ministre, même s'il l'a fait sept jours plus tard.

Je veux savoir si vous allez présenter des excuses aux Canadiens juifs. Je veux savoir si vous allez présenter des excuses aux Canadiens, et je veux savoir quand nous pouvons nous attendre à une rétractation de la part de CBC.

Mme Catherine Tait: Monsieur le président, je ne m'excuserai pas, parce que le journalisme est l'un des meilleurs au monde. Nos journalistes travaillent de manière indépendante de la direction, du conseil d'administration, ainsi que du gouvernement et de l'influence politique. Ils sont guidés par leurs normes et pratiques journalistiques, et j'invite tout membre et tout Canadien à consulter ces pratiques sur notre site Web. Elles sont transparentes et elles sont publiques, et si vous, si qui que ce soit, avez des préoccupations à l'égard de notre journalisme, je vous invite à vous adresser à l'ombudsman indépendant, en français ou en anglais, afin qu'il mène une enquête indépendante et examine l'application de notre...

Mme Melissa Lantsman: Je comprends que vous ne vous excuserez pas d'avoir publié de la désinformation.

Comment CBC/Radio-Canada, qui a la vérité et les normes à cœur, peut-elle refuser de définir le Hamas comme une organisation terroriste? Nous avons vu une note de service ayant fait l'objet d'une fuite du directeur des normes journalistiques, M. Achi, qui a envoyé une directive aux journalistes selon laquelle ils ne doivent pas décrire le Hamas comme un groupe terroriste. Vous approuvez le fait que le Hamas a été inscrit comme organisation terroriste en 2002 au pays. Est-ce exact?

Mme Catherine Tait: Je vais répondre aux questions comme suit, monsieur le président.

Notre éditeur en chef, Brodie Fenlon, a un blogue fantastique que vous pouvez consulter. Il publie fréquemment des billets sur ce blogue afin de faire des commentaires sur la façon de rendre le

journalisme transparent et d'expliquer aux Canadiens comment nous faisons le journalisme. Dans le cas de l'attribution, il s'agit d'une politique que nous avons adoptée à CBC/Radio-Canada depuis plusieurs décennies. Elle est communiquée et reproduite par de nombreuses autres organisations d'information réputées, dont le Globe and Mail, la BBC, l'Agence France-Presse, Reuters, et un certain nombre d'autres agences.

En ce qui concerne l'attribution, je dirais simplement que nous utilisons les mots « terroriste » et « terrorisme » et que nous reconnaissons que le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis considèrent le Hamas comme une organisation terroriste, mais nous, les journalistes, ne faisons pas cette attribution.

• (0830)

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, madame Lantsman. Votre temps de parole est écoulé, mais vous aurez l'occasion de reprendre la parole au prochain tour de questions.

Je donne maintenant la parole à Mme Lisa Hepfner, du Parti libéral, pour six minutes.

Mme Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui pour expliquer le processus journalistique aux membres de ce comité.

Je reviendrai sur votre dernier point, parce que les gens n'arrêtent pas de dire qu'il s'agissait d'une directive de CBC qui avait fait l'objet d'une fuite, alors qu'en fait, ce n'était qu'une note qui dirigeait vers le guide de style de CBC, ce qui, comme vous l'avez dit, est conforme à ce que font d'autres organismes de journalisme qui ont des guides de style. Pourriez-vous expliquer un peu plus en détail au Comité pourquoi nous avons des guides de style en journalisme et comment ils aident les journalistes à être plus indépendants? Vous savez ce que j'essaie de dire.

Mme Catherine Tait: Je vous remercie de votre question.

Les normes et les pratiques journalistiques ont été élaborées au cours de nombreuses années. Elles font l'objet d'un examen régulier. Avec l'arrivée des médias sociaux et les différentes choses qui évoluent dans notre industrie, nous devons constamment nous assurer qu'elles sont à jour.

Elles sont fondées sur cinq principes essentiels: l'impartialité, l'équité, l'équilibre, l'intégrité et l'exactitude. Ces principes sont absolument fondamentaux. Ces normes sont communes aux salles de rédaction de CBC et de Radio-Canada et éclairent tout ce que nous faisons.

Nous tenons aujourd'hui notre réunion publique annuelle. Je dois mentionner qu'Adrienne Arsenault a dit dans un extrait la chose la plus émouvante que j'aie jamais entendue. Elle a dit que de toutes les pratiques journalistiques, c'est l'intégrité qui éclaire tout ce que nos journalistes font. L'intégrité suppose un équilibre entre différents éléments: connaître l'incidence d'une histoire, comprendre la source, veiller à reconnaître les sources et être aussi juste que possible pour que les Canadiens reçoivent la meilleure information factuelle possible. Ils peuvent alors soupeser les informations comme ils le jugent bon.

Quant à la question de savoir comment cela fonctionne... Je ne suis pas journaliste. J'étais productrice avant d'avoir le privilège de servir dans ce rôle. J'ai eu l'honneur d'aller dans une salle d'affectation à CBC/Radio-Canada. C'est là que, chaque matin dans 80 stations d'un bout à l'autre du pays, les rédacteurs en chef sont assis avec leurs équipes de journalistes, de producteurs et de chercheurs. Ils parlent des nouvelles: des nouvelles de toute dernière heure, des nouvelles sur des sujets difficiles, des nouvelles d'enquête et des nouvelles internationales. Ils discutent, établissent un équilibre et réfléchissent, et c'est là que l'intégrité entre en jeu. Ils déterminent ce sur quoi ils estiment devoir se concentrer pour ce jour-là.

Mme Lisa Hefpner: J'écoute tout le temps la couverture de CBC et j'entends régulièrement CBC dire que le Hamas est considéré comme une organisation terroriste par le Canada. C'est simplement que le journaliste ne fait pas cette distinction. Est-ce exact?

Mme Catherine Tait: C'est exact.

On a déterminé, à l'instar d'autres médias d'information, que le mot est trop lourd de sens sur le plan politique. Si les journalistes utilisent ce mot, ils entrent dans un débat qui ne nous concerne pas. Notre travail est de rester indépendants et de nous fonder sur les faits.

Mme Lisa Hefpner: Vous êtes la directrice de CBC/Radio-Canada dans son ensemble, donc vous n'avez vraiment pas votre mot à dire dans la salle de presse.

J'ai travaillé dans de nombreuses salles de rédaction. La direction est séparée de la rédaction, ce qui signifie que vous ne faites pas partie de ces conversations le matin, n'est-ce pas?

Mme Catherine Tait: Non, absolument pas.

En fait, non seulement nous sommes indépendants du gouvernement aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, mais nous sommes aussi indépendants du conseil d'administration, qui a un rôle de supervision. Il y a cette équipe que vous voyez devant vous; nous avons un rôle de supervision. Puis il y a le journalisme. Le journalisme est entièrement indépendant.

Il est extrêmement important pour les Canadiens de comprendre qu'il y a trois niveaux d'indépendance. Nous n'interférons pas avec les nouvelles, nous ne les orientons pas et nous n'essayons pas de les influencer.

Mme Lisa Hefpner: Je suis sûre que vous avez été tenue au courant de ce comité et des dernières réunions que nous avons eues. Que pensez-vous des politiciens ou des membres de ce comité qui essaient de dire à CBC/Radio-Canada comment raconter les nouvelles, comment raconter les histoires et quels mots utiliser?

Mme Catherine Tait: En toute honnêteté, je suis perturbée. Je suis troublée par l'ingérence politique. Je m'inquiète pour nos journalistes.

Nous vivons dans un monde où... Le classement mondial de la liberté de la presse, dans son enquête annuelle menée depuis de nombreuses années, a conclu que plus de 80 % de la population de la planète vit sous des régimes autoritaires où il n'y a ni liberté de la presse ni indépendance. Nous sommes la minorité. C'est un atout précieux. Ce journalisme indépendant est le pilier de notre démocratie. Si nous essayons de le faire pencher d'un côté ou de l'autre d'un débat particulier, nous menaçons la pierre angulaire de la démocratie de notre pays. C'est pourquoi je parle avec le niveau de passion que j'ai aujourd'hui sur ce sujet.

• (0835)

Mme Lisa Hefpner: Selon vous, comment les journalistes de CBC/Radio-Canada ont-ils réagi en entendant un parlementaire accuser CBC/Radio-Canada d'être du côté du Hamas?

Mme Catherine Tait: Encore une fois, je ne parle pas aux journalistes de ce qu'ils ressentent ou de leurs réactions; je respecte leur indépendance.

Je ne peux qu'imaginer qu'ils s'inquiètent, surtout parce que nous avons des équipes spectaculaires sur le terrain en Israël, qui mettent leur vie en danger pour rapporter les nouvelles aux Canadiens. Toute conversation qui incite à la division ou qui suggère qu'ils sont d'un côté ou de l'autre d'une guerre les met en danger.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci beaucoup, madame Hefpner.

Madame Tait, en temps normal, ce serait maintenant au tour du Bloc québécois de poser ses questions, mais, comme l'ensemble des membres de cette formation politique sont occupés à présider la réunion, je vais proposer à M. Julian, du NPD, de prendre la parole pour six minutes. Ensuite, je me réserverai le privilège de vous poser moi aussi quelques questions.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Monsieur le président, cela ne me dérange pas du tout que vous posiez quelques questions maintenant.

Le vice-président (M. Martin Champoux): Non, allez-y, je vous en prie, monsieur Julian. Vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

M. Peter Julian: D'accord. Merci beaucoup.

Merci d'être ici et de participer à cette importante discussion.

Comme vous l'avez mentionné — et je crois que Mme Hefpner a posé la question —, une députée conservatrice membre de ce comité a déclaré, de la façon la plus irresponsable et incendiaire possible, que les journalistes de CBC/Radio-Canada étaient du côté des terroristes. Elle ne s'est pas excusée. Elle n'a en aucune façon assumé la responsabilité de ces commentaires épouvantables.

Je fais remarquer que 33 journalistes ou membres des médias ont été tués jusqu'à présent en Israël et à Gaza. Ils couvraient la guerre. Vous avez mentionné, dans votre déclaration liminaire, la question de la sécurité physique de vos journalistes. Pensez-vous que de tels commentaires contribuent en quelque sorte à la création d'un environnement où la sécurité des journalistes pourrait être mise en péril?

Mme Catherine Tait: Absolument, monsieur Julian.

La réalité est que 363 journalistes ont été emprisonnés l'année dernière dans le monde entier. Quarante-vingt-six ont été tués rien que l'année dernière, selon l'ONU. Comme vous l'avez dit, 33 personnes ont été tuées dans ce conflit seulement.

Nous savons que nous ne sommes pas à l'abri, ici, au pays. Nous avons la plus forte incidence d'attaques en ligne, qui ont des répercussions dans l'environnement physique. Nous avons dû retirer des logos de nos camions. Nous avons dû protéger nos journalistes lors de manifestations. Nous avons dû commencer à donner une formation en zone de guerre intérieure. Nous avons toujours offert une formation aux journalistes qui vont dans les zones de guerre ou de conflit, mais maintenant, nous la donnons aux journalistes qui travaillent au pays. Il s'agit d'une question extrêmement grave.

C'est pourquoi, l'année dernière, nous avons lancé l'initiative de prévention des méfaits en ligne #NotOK ou #CestAssez. Je vous invite à la consulter. C'est une plateforme de source ouverte. Nous sommes en train d'élaborer, avec tous nos collègues d'information ici au Canada, une ligne directrice à l'intention des salles de rédaction afin de gérer le syndrome de stress post-traumatique dont souffrent bon nombre de nos journalistes.

M. Peter Julian: Je vous remercie. J'espère certainement que la députée conservatrice s'excusera de ses commentaires terriblement irresponsables.

Je voudrais revenir aux questions de Mme Lantsman.

Les conservateurs répandent la désinformation. Ils ne se sont jamais excusés. Ils ne se sont jamais rétractés. Ils n'ont jamais clarifié leurs remarques. L'attribution du mot « terroriste », comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, a été utilisée de façon constante dans la couverture de CBC/Radio-Canada. Il y a l'horrible attentat terroriste qui a tué plus de 1 400 Israéliens. Nous voyons maintenant le nombre horrible de victimes civiles à Gaza. J'ai regardé les reportages de CBC, et le mot « terroriste » était utilisé. On l'attribue toujours, bien sûr, mais on l'utilise systématiquement.

Pouvez-vous, en un sens, réfuter l'affirmation de Mme Lantsman selon laquelle le mot « terroriste » n'a pas été utilisé dans le réseau de CBC? Lorsqu'il a été utilisé — et il a été utilisé fréquemment —, il a toujours été attribué.

● (0840)

Mme Catherine Tait: C'est exact.

M. Peter Julian: Je voudrais revenir sur l'autre élément de désinformation, qui concerne l'article de l'Associated Press. Mme Lantsman a correctement expliqué ce que le titre disait. CBC a aussi publié des articles qui ont mis à jour l'horrible situation qui existait à l'hôpital de Gaza.

Combien d'articles ont été mis à jour et fournis avec plus d'informations, à mesure que l'on en apprenait plus sur le rôle que la fusée défailante du Djihad islamique a joué dans le meurtre de ces personnes?

Mme Catherine Tait: C'était plusieurs fois, en attribuant la conclusion de l'ONU et d'autres sources, je dirais.

Il est important de comprendre que, dans tout conflit, le contexte est extrêmement important. C'est pourquoi nous avons cité la source dans le cas de l'autorité de la santé palestinienne, puis selon le gouvernement israélien, ou selon l'ONU. C'est extrêmement important. Le contexte, surtout dans une situation qui évolue rapidement, est critique. On ne peut pas lire un article isolément. Il faut regarder le corps du travail, ce que vous suggérez. De nombreux articles mènent vers une histoire plus importante.

M. Peter Julian: Je vous remercie.

Lorsqu'on ne parle que d'un article quand il y existe une série d'autres articles, on fait de la désinformation.

Mme Catherine Tait: C'est exact.

M. Peter Julian: Si Mme Lantsman était honnête, elle montrerait l'évolution des reportages de CBC sur cette question, à mesure que nous en apprenions davantage, comme nous l'avons vu avec CNN et la BBC.

Vous avez parlé d'ingérence étrangère. C'est profondément troublant. Le week-end dernier, nous avons appris de Canadaland, qui a fait un travail formidable, qu'une grande partie du matériel et des vidéos des conservateurs ne viennent pas du Canada; ils viennent d'un magasin en Égypte qui est financé, apparemment, par les États-Unis. Nous connaissons aussi le régime de Poutine et l'utilisation qu'il fait de l'Internet Research Bureau pour propager la désinformation et les fausses informations.

Vous avez parlé d'ingérence étrangère. Dans quelle mesure est-ce là une partie de ce genre d'attaque coordonnée contre des institutions comme CBC/Radio-Canada? Avez-vous été en mesure de déterminer d'où vient cette ingérence étrangère qui semble viser les journalistes de CBC/Radio-Canada?

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Veuillez donner une courte réponse, madame Tait.

Mme Catherine Tait: Je vais faire mon possible.

[Traduction]

La réalité est que notre monde a changé. Chaque jour, on met en ligne de faux sites Web de CBC et de Radio-Canada. Chaque jour, nous avons des hypertrucages qui montrent un journaliste comme Ian Hanomansing vendant des produits alimentaires de santé. Chaque jour, nous avons ce genre d'infiltration, qu'il s'agisse d'acteurs étrangers — ce qui nous préoccupe particulièrement pendant les élections fédérales — ou de personnes cherchant à gagner de l'argent sur Internet.

Ces mauvais acteurs ont ciblé les sources d'information les plus dignes de confiance... Je tiens vraiment à préciser que CBC/Radio-Canada demeure, selon 75 % des Canadiens, la source d'information la plus digne de confiance au Canada. Nous dépensons de l'argent pour renforcer la cybersécurité. Nous nous joignons à nos collègues internationaux de la BBC, de Reuters et du monde entier dans une initiative d'information de confiance pour tenter de combattre un tsunami absolu de désinformation. Ce qui est vraiment inquiétant, c'est que la désinformation vient de notre pays. Voilà l'inquiétude. Nous devons vraiment nous unir, bras dessus, bras dessous, pour combattre ce qui est une tendance extrêmement inquiétante.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci beaucoup.

Monsieur Julian, votre temps de parole est écoulé.

Madame Tait, je me permets de vous poser quelques questions, justement sur le sujet qui prend beaucoup de place ce matin, soit les propos que Mme Thomas a prononcés en comité. La semaine dernière, elle a dit que si CBC/Radio-Canada n'associait pas directement le Hamas au terrorisme, c'est que CBC se rangeait du côté des terroristes.

Peu de temps après, des personnes sur le terrain là-bas, en Israël, ont signalé qu'un journaliste de Radio-Canada, Jean-François Bélanger, s'était littéralement fait arracher son appareil-photo, duquel on a retiré les cartes mémoires. C'est un acte brutal, on peut le dire.

Si l'on maintient et que l'on n'efface pas ce discours, ne craignez-vous pas qu'il y ait une escalade du danger auquel font face les journalistes sur le terrain?

• (0845)

Mme Catherine Tait: Absolument.

Le vice-président (M. Martin Champoux): Vous avez fait un lien tout à l'heure, que je trouvais très pertinent, avec la situation qui a eu cours lors du convoi des camionneurs, il y a deux hivers. Durant cette période, les journalistes devaient retirer de leur véhicule tout texte ou image indiquant leur média. Sinon, selon le média auquel ils appartenaient, ils pouvaient être victimes de brutalité de la part des manifestants.

Mme Catherine Tait: Si je peux ajouter autre chose, il n'y a pas seulement les journalistes, il y a aussi les producteurs, les caméramans et les fixeurs ou guides-interprètes, ces gens sur le terrain qui interprètent ou identifient des contacts pour nous. Il s'agit d'une équipe, et plusieurs équipes travaillent sur le terrain, en Ukraine ou en Israël.

Le vice-président (M. Martin Champoux): On reconnaît évidemment que les politiciens ont le devoir d'agir de façon responsable dans les propos qu'ils tiennent.

Cela dit, n'avez-vous pas l'impression que le journalisme d'aujourd'hui, à la suite de son évolution des 20 ou 30 dernières années, entre autres avec la couverture en direct qu'a instaurée CNN, fait que le journaliste prend probablement beaucoup moins de temps pour approfondir ses dossiers? Le travail est très direct, très collé sur la nouvelle, ce qui lui laisse peu de temps pour vérifier ses sources dans certains cas, notamment dans des situations de conflit.

Est-ce que vous avez l'impression que le journaliste lui-même a contribué au fait que les gens sont un peu moins confiants à l'endroit des médias d'information? Tout en reconnaissant que les politiciens doivent faire attention au langage qu'ils utilisent en parlant des médias d'information, notamment de CBC/Radio-Canada, pensez-vous que le journaliste aurait lui-même à amorcer une prise de conscience et une remise en question pour rétablir la confiance des citoyens?

Mme Catherine Tait: On sait très bien que la confiance envers les médias traditionnels, les médias sociaux surtout et les diffuseurs publics connaît un déclin.

On sait très bien que la confiance envers les gouvernements, les politiciens et les compagnies aériennes, entre autres, connaît aussi un déclin. On observe un déclin de la confiance partout et ce n'est pas à cause du journalisme. Il s'agit d'un phénomène plutôt social...

Le vice-président (M. Martin Champoux): Permettez-moi de vous dire que le journalisme d'information a un rôle important à jouer dans la démocratie, ce qui n'est pas le cas des compagnies aériennes. Le rôle des médias d'information à cet égard est à prendre beaucoup plus au sérieux. Êtes-vous d'accord sur cela?

Mme Catherine Tait: Je suis d'accord sur cela, bien sûr, mais je ne veux pas établir de lien direct entre un cycle de nouvelles très chargé et un déclin de la confiance qui nuit au journalisme. Je pense que c'est pour cela que nous avons des normes et des pratiques

journalistiques qui nous guident dans toutes nos actions et dans tous nos reportages.

Le vice-président (M. Martin Champoux): J'aimerais maintenant vous parler d'un autre sujet.

On parle beaucoup de CBC, mais un peu moins de Radio-Canada. Pourtant, Radio-Canada me préoccupe beaucoup, parce qu'il existe des divergences de points de vue entre CBC et Radio-Canada. La mentalité de CBC diffère de celle de Radio-Canada. C'est une question de culture.

En fait, nous avons tous été choqués par le départ de Michel Bissonnette. Nous nous sommes tous questionnés aussi sur les raisons de son départ. On entend des rumeurs de tension à l'interne. On entend aussi, comme je vous l'ai dit, des divergences de points de vue, notamment quant à l'application des critères d'équité, de diversité et d'inclusion.

Avez-vous l'impression que tout va bien présentement à l'intérieur de la boîte?

Mme Catherine Tait: On sait très bien qu'il y a des différences de culture importantes au Canada, et pas seulement entre anglophones et francophones. C'est cela qui est intéressant et passionnant pour les Canadiens et Canadiennes.

Je peux vous dire que tout va très bien. Nous nous entendons sur nos normes et pratiques journalistiques et les deux personnes responsables du journalisme, Brodie Fenlon et Luce Julien, collaborent très étroitement.

Le vice-président (M. Martin Champoux): Nous sommes en train de parler de l'information, mais je vous parle de la boîte en général.

Mme Catherine Tait: Je peux demander à Mme Meloul d'ajouter un commentaire.

Mme Dany Meloul (vice-présidente principale par intérim, Radio-Canada, CBC/Radio-Canada): Depuis mon arrivée à Radio-Canada, et pas seulement à mon poste actuel, j'ai personnellement toujours connu une excellente collaboration avec mes homologues de CBC, avec qui nous travaillons étroitement. Nous partageons beaucoup de contenu. Nous avons toujours de bonnes discussions et je suis persuadée que cela va se poursuivre.

• (0850)

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci. Mon propre temps de parole est écoulé.

Nous allons donc passer au deuxième tour de questions, qui consiste en des périodes de cinq minutes pour les conservateurs et les libéraux, puis de deux minutes et demie pour le Bloc et le NPD. Les conservateurs et les libéraux reviendront ensuite pour une période de cinq minutes chacun.

Madame Thomas, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Tait, il y a un instant, vous avez dit que l'intégrité est de la plus haute importance pour vous, et vous y avez aussi fait référence dans les normes journalistiques.

Je reviendrais simplement à la question de mon collègue. Vous verrez ici que c'est l'article qui a été publié à l'origine par CBC. Vous affirmez que 90 minutes plus tard, il a été modifié. J'ai le titre de cet article. Il est ici. C'est après 90 minutes. Dans vos normes journalistiques, vous dites: « Quand nous corrigeons ou clarifions un article en ligne, nous devrions en prévenir le lecteur ». Encore une fois, j'ai cet article ici, et je ne vois pas de note explicative.

Si les normes journalistiques et l'intégrité sont si importantes, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

Mme Catherine Tait: À ma connaissance — et, encore une fois, comme l'a fait remarquer M. Julian —, plusieurs autres articles ont été rédigés après ces deux-là. Si vous lisez le fil entier...

Mme Rachael Thomas: Je ne tiens pas ces autres gens responsables. Je demande à CBC/Radio-Canada.

En ce qui concerne vos normes journalistiques, vous dites que vous êtes censé offrir un avis de correction. Vous ne l'avez pas fait. Pourquoi?

Mme Catherine Tait: Encore une fois, je défends le journalisme et son indépendance.

Si je puis me permettre, nos journalistes se conduisent de manière indépendante. Je ne peux pas répondre à la question de savoir quand ils publient une correction ou quand ils ne le font pas. C'est leur affaire, et ils se conduisent selon les normes et pratiques journalistiques, ou NPJ. Je ne suis pas ici pour répondre s'ils ont ou non corrigé un article de journalisme.

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, vous...

Mme Catherine Tait: Encore une fois, si vous êtes préoccupée par le journalisme, je vous invite à communiquer avec l'ombudsman, tout comme tout Canadien a le droit de le faire, si vous ne croyez pas que le journalisme a été respecté.

Mme Rachael Thomas: Monsieur le président, je demanderais à Mme Tait de vous parler directement, et non pas à moi, et peut-être de s'abstenir d'élever la voix à mon égard.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Madame Thomas, je n'ai pas l'impression que Mme Tait a levé le ton. Toutefois, je suis d'accord avec vous sur le fait que les réponses de Mme Tait doivent être adressées par l'entremise de la présidence.

Je vous redonne la parole.

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: Lorsqu'un article accusant Israël d'une frappe aérienne qu'il n'a pas commise est écrit, et cela a été confirmé par des pays du monde entier et des agences de renseignement du monde entier, et que CBC persiste à dire qu'elle se tient derrière cet article affirmant que l'attaque venait d'Israël, c'est, en fait, la diffusion de désinformation dangereuse.

Nous vous invitons, madame Tait, par l'entremise de la présidence, à présenter des excuses à la population juive du Canada, et j'ose dire à tous les Canadiens, parce qu'ils ont investi 1,4 milliard de dollars dans ce radiodiffuseur public. Vous avez raison: ils comptent sur vous pour dire la vérité. Quand on ne dit pas la vérité, quand on dit une fausse vérité, quand on propage la désinformation, surtout une désinformation dangereuse comme celle-ci, il semble approprié de présenter des excuses et, à défaut d'excuses, à tout le moins, d'apporter une correction. Aucune de ces choses ne s'est produite.

Encore une fois, pourriez-vous présenter des excuses à la population juive et à tous les Canadiens?

Mme Catherine Tait: Non. Je citerai toutefois un extrait de l'article, à titre de précision. Après le premier article, un deuxième, mis à jour, se lisait ainsi:

Le ministère de la Santé de Gaza, géré par le Hamas, a déclaré qu'une frappe aérienne israélienne a touché mardi un hôpital de la ville de Gaza, rempli de blessés et d'autres Palestiniens à la recherche d'un abri, tuant des centaines de personnes. Cependant, l'armée israélienne a déclaré qu'elle n'avait rien à voir avec l'explosion qui, selon elle, a été causée par une fusée tirée par le groupe militant palestinien djihad islamique.

À mon avis, cet extrait est éloquent.

Mme Rachael Thomas: Oui. Madame Tait, merci. Merci d'avouer une fois de plus que cet article a répandu une désinformation dangereuse. Je ferais remarquer que vous...

Mme Catherine Tait: Je ne l'ai pas avoué. Je suis désolée. Je rectifie les faits.

M. Peter Julian: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Monsieur Julian, vous invoquez le Règlement.

[Traduction]

M. Peter Julian: Il s'agit là de questions extrêmement malhonnêtes.

Je vous demande, monsieur le président, d'appliquer les règles que nous avons au Comité.

● (0855)

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, monsieur Julian.

Madame Thomas, je vous invite à ne pas faire dire à Mme Tait des choses qu'elle n'a pas dites. Il vous reste 45 secondes.

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: Monsieur le président, je cède la parole à Mme Lantsman.

Mme Melissa Lantsman: Madame Tait, le Hamas avoue lui-même qu'il atteint ses objectifs par le terrorisme. Ces faits ne sont pas contestés. Le choix de ne pas qualifier le Hamas de « terroriste » est une obstruction délibérée des faits. Ce choix est partial et aide en fait le Hamas.

Cela dit, votre financement a augmenté de 21 % depuis 2016. Les cotes d'écoute aux heures de grande écoute ont chuté de 7,6 % depuis 2018. La confiance est tombée à 40 %. Cela signifie que la méfiance atteint 60 %. Je ne m'excuserai jamais de demander à CBC/Radio-Canada de rendre compte du montant de 1,4 milliard de dollars qui proviennent des poches des contribuables qu'elle reçoit. Le NPD était un parti d'opposition. C'est ce qu'il faisait au Comité. C'est ce qu'il faisait à la Chambre. Je ne m'excuserai jamais de cela.

Pouvez-vous dire...

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Madame Lantsman, votre temps de parole est écoulé. D'ailleurs, le temps de parole de cinq minutes a largement été dépassé. Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Noormohamed, du Parti libéral, pour cinq minutes.

M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Tait, vous êtes ici aujourd'hui pour discuter de votre mandat et de son importance.

À quelques reprises, le chef de l'opposition et les conservateurs ont promis de supprimer le financement de Radio-Canada et de la vider de sa substance. Quelles répercussions cela aura-t-il sur votre mandat, particulièrement de journalisme, notamment sur le contenu et les priorités canadiennes?

[Traduction]

Mme Catherine Tait: Je ne suis pas sûre de bien avoir compris votre question. Je vous demande pardon.

M. Taleeb Noormohamed: Je la répéterai en anglais.

Le chef conservateur a promis d'abolir le financement à CBC/Radio-Canada. Quelles en seraient les répercussions sur l'exécution de votre mandat? Quelles en seraient les répercussions sur le journalisme et sur le contenu canadien?

Mme Catherine Tait: Je comprends. J'ai saisi. Merci beaucoup. Je vous demande pardon.

Soyons clairs: au cours des 30 dernières années, CBC/Radio-Canada n'a pas eu d'augmentation réelle de son budget, mis à part les dollars réels. Notre financement stagne. Pourtant, aujourd'hui, au lieu de nous contenter de fournir une télévision et une radio traditionnelles et linéaires, nous fournissons des services sur un certain nombre de plateformes numériques, parce que c'est là que se trouvent les Canadiens. Voici un fait intéressant: quand j'ai commencé à CBC/Radio-Canada, environ 28 % des gens regardaient la télévision traditionnelle. Ce pourcentage est tombé à 14 %. La proportion de personnes qui ne regardent que la télévision numérique était d'environ 14 %, et elle se situe maintenant entre 35 et 40 %. Nous constatons donc une transition vers le numérique.

Le fait d'abolir le financement de cette organisation dans un monde extrêmement polarisé... Nous sommes la seule organisation nationale de nouvelles au pays ayant pour mandat de servir tous les Canadiens. Par conséquent, si notre financement devait être aboli, nous ne joindrions plus tous ces Canadiens.

M. Taleeb Noormohamed: Pouvez-vous brièvement me dire quelle incidence cela aurait, en particulier sur les communautés rurales?

Mme Catherine Tait: Ce serait dévastateur. Nous avons déjà, au Canada anglais, 33 collectivités de plus de 50 000 habitants où CBC/Radio-Canada n'est pas présente.

Je viens de dire à la députée Thomas que nous étions ravis d'ouvrir un bureau à une personne à Lethbridge l'an dernier.

M. Taleeb Noormohamed: Merci, madame Tait.

J'ai une brève question à vous poser à ce sujet.

Je regarde quelques-unes des manchettes de la CBC ces derniers temps, et l'un des titres dit: « Pierre Poilievre's inner circle divided over how to tackle gender issues, sources say », que l'on pourrait traduire par « Le cercle rapproché de Pierre Poilievre divisé sur la façon de s'attaquer aux questions liées au genre, selon des sources ». Cela veut-il dire que CBC dit que le cercle rapproché est divisé ou que les sources le disent?

Mme Catherine Tait: Des sources le disent.

M. Taleeb Noormohamed: Il y a un article intitulé « Ed Fast says Poilievre supporters tried to 'muzzle' him on monetary policy », que l'on pourrait traduire par « Ed Fast dit que les partisans de Poilievre ont essayé de le "museler" en ce qui concerne la politique monétaire ». Est-ce CBC qui dit que les partisans de Poilievre ont essayé de museler Ed Fast, ou est-ce Ed Fast qui le dit?

Mme Catherine Tait: C'est Ed Fast qui le dit.

M. Taleeb Noormohamed: Si je devais lire tous les articles écrits au sujet de la tragédie à l'hôpital de Gaza — je commencerais par la lettre à laquelle ont fait référence Mme Thomas et Mme Lantsman, puis je continuerais à lire tous les articles qui ont été écrits —, quelle conclusion une personne raisonnable pourrait-elle tirer?

● (0900)

Mme Catherine Tait: Vous concluriez que CBC et Radio-Canada rendent compte des faits et des sources qu'elles ont reçus sur le terrain ou par l'intermédiaire d'autres médias d'information réputés.

M. Taleeb Noormohamed: Pourquoi CBC — pourquoi tout journaliste crédible — indique-t-elle qui est sa source?

Mme Catherine Tait: Parce que nous verserions dans l'opinion si nous ne le faisons pas.

M. Taleeb Noormohamed: Si vous étiez dans le domaine de l'opinion, comment cela vous différencierait-il des journalistes?

Je pose ces questions parce que je pense qu'il est très important pour les Canadiens de comprendre la différence entre présenter des faits ou des sources et présenter des opinions.

Mme Catherine Tait: C'est extrêmement... Je reviens aux cinq principes directeurs: impartialité, équité, équilibre, exactitude et intégrité.

M. Taleeb Noormohamed: Avec le temps qui me reste, qui me semble être de 40 secondes, je voudrais parler un instant de l'exactitude.

Quel est le degré de confiance que vous avez dans l'exactitude et la qualité du travail de nos journalistes à CBC et à Radio-Canada, particulièrement dans les zones de conflit?

Mme Catherine Tait: Je pense que nous sommes l'organisation journalistique la plus remarquable et de la meilleure qualité au pays. Je tire une immense fierté du travail que font nos journalistes. Nous sommes la seule organisation journalistique qui ait une présence à l'échelle internationale, et même là, cette présence est insuffisante.

Nous faisons ce travail avec une attention extraordinaire. Notre but est d'abord et avant tout l'intérêt public.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, monsieur Noormohamed.

Monsieur Julian, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Peter Julian: Merci, monsieur le président.

Premièrement, nous sommes dans une situation où les commentateurs déplacés des conservateurs mettent en péril nos journalistes. Quelles sont les mesures que vous avez prises pour protéger davantage les journalistes qui sont sur la ligne de feu présentement au Moyen-Orient?

Deuxièmement, combien de prix les journalistes de CBC/Radio-Canada ont-ils gagnés au cours des cinq dernières années? Je parle de prix décernés par des journalistes.

Mme Catherine Tait: Ce sont des centaines de prix. Je pourrai vous fournir un chiffre plus précis si vous le voulez, mais nous sommes reconnus par nos pairs ici, au Canada, et partout dans le monde.

[Traduction]

Nous avons été la première organisation canadienne de journalistes à recevoir la certification de nouvelles de confiance de Reporters sans frontières.

Quelle était la première question?

[Français]

M. Peter Julian: C'était à propos des menaces qui pèsent sur les journalistes. Je vous invite à répondre en français.

Mme Catherine Tait: Comme je le disais, nous avons énormément de travail à faire pour protéger et former nos journalistes. En fait, nous avons offert de la formation à des journalistes d'autres organisations de nouvelles dans le secteur privé qui n'en avaient pas les moyens. Nous offrons donc de la formation à la fois aux journalistes de CBC/Radio-Canada et à ceux du secteur privé pour les préparer à faire des reportages dans des situations dangereuses.

[Traduction]

M. Peter Julian: Je vous remercie.

Vous avez fait remarquer — et les conservateurs doivent l'avouer — qu'une série d'articles ont été publiés dans la foulée des explosions à l'hôpital et ils indiquaient clairement, à mesure que nous en apprenions plus, d'où provenaient ces renseignements, que ce soit des États-Unis ou des Nations unies.

Toutefois, si quelqu'un dit qu'il n'aime toujours pas voir cet article de CBC dans les archives, même si CBC l'a mis à jour avec de nouveaux articles, qu'est-ce que ce Canadien peut faire? Avec le réseau Fox, il est impossible de faire quoi que ce soit, parce qu'il n'a pas de processus d'ombudsman, mais qu'est-ce que quelqu'un qui est préoccupé par ce genre de chose, comme un article plus ancien qu'il n'aime pas...

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Le temps est écoulé, alors je vous prie de donner une réponse en 10 secondes, s'il vous plaît, madame Tait.

[Traduction]

Mme Catherine Tait: Il y a un certain nombre de choses qu'un Canadien peut faire s'il voit tout élément qui lui déplaît dans notre journalisme, mais avant tout, il peut communiquer avec l'ombudsman, en français ou en anglais, et faire part de ses préoccupations. L'ombudsman fonctionne indépendamment de la direction. En fait, l'ombudsman rend compte directement au conseil d'administration et au public sur une base semestrielle et rend compte de toute erreur ou préoccupation dans le journalisme. C'est tout à fait public.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, madame Tait.

Je me permets de vous poser une question concernant le processus d'indépendance et la protection des salles de nouvelles contre toute influence qui pourrait provenir de la direction de CBC/Radio-Canada, mais aussi du milieu politique et des lobbys. Je pense que c'est un principe que vous défendez très farouchement. Je veux savoir jusqu'où s'étend cette espèce de muraille de Chine entre les salles de nouvelles et la haute direction, à CBC/Radio-Canada.

Je pense, par exemple, à un comité de direction qui regroupe tous les responsables de département, ainsi que de la direction de l'information. Est-il possible qu'une tendance ou une position idéologique de la part de CBC/Radio-Canada, dans le courant de ces réunions de la haute direction, puisse par le fait même se retrouver dans les directives qui sont ensuite transmises aux salles de nouvelles? Comment vous assurez-vous qu'il y a une protection étanche au sein de l'organisation?

• (0905)

Mme Catherine Tait: La responsabilité repose sur Brodie Fenlon et Luce Julien, et je peux vous dire qu'ils protègent féroce ment cette indépendance. Je rencontre très rarement ces gens, sauf s'ils font une présentation au conseil d'administration. Ce n'est pas du tout un contact quotidien. Nous respectons la distance qu'il doit y avoir entre nous et, si jamais il y a un commentaire, Mme Fenlon et Mme Julien corrigent le tir immédiatement.

Le vice-président (M. Martin Champoux): D'accord. Merci, madame Tait.

Nous passons aux conservateurs.

Madame Thomas, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: C'est Melissa Lantsman.

[Français]

Mme Melissa Lantsman: C'est moi qui prendrai la parole. Merci.

[Traduction]

Je vais revenir là où j'étais. Le financement pour CBC/Radio-Canada a augmenté de 21 % depuis 2016. C'est 1,4 milliard de dollars qui proviennent des poches des contribuables. La note de confiance a diminué et, selon vos propres principes énoncés sur le site Web de CBC/Radio-Canada... Vous avez parlé d'impartialité, d'équité, d'équilibre et d'intégrité. Pouvez-vous dire aux Canadiens, qui s'attendent à ce que ces principes soient respectés, pourquoi le radiodiffuseur financé par l'État a poursuivi le Parti conservateur au milieu de l'élection de 2019, alors qu'il couvrirait ce parti? Au fait, il a perdu le procès et ce sont nos contribuables qui doivent payer la note.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils vous faire confiance?

Mme Catherine Tait: Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais simplement rectifier les faits en ce qui concerne notre budget de 1,4 milliard de dollars.

C'est une somme d'argent très importante, mais je veux simplement la mettre en perspective. France Télévisions et Radio France ont reçu quatre milliards d'euros pour une population d'environ 67 millions d'habitants, un fuseau horaire et une langue. Nous fournissons des services dans deux langues officielles et huit langues autochtones dans six fuseaux horaires, avec un financement annuel de 33 \$ par habitant. C'est moins de dix cents par jour, et nous gagnons aussi des revenus commerciaux.

Mme Melissa Lantsman: Je comprends, madame Tait. Vous ne croyez pas que vous obtenez assez d'argent.

Ma question porte sur la raison pour laquelle vous avez poursuivi le Parti conservateur au beau milieu des élections de 2019. Si vous avez une réponse, c'est bien. Sinon, je laisserai mon temps de parole à Mme Thomas, qui pourra peut-être vous poser la même question que celle à laquelle vous ne répondez pas.

Mme Catherine Tait: Ce n'est pas que je ne veux pas répondre. Je voulais rectifier les faits en ce qui concerne le financement.

Le but du radiodiffuseur public, comme vous l'avez entendu, est de présenter toutes les nouvelles de la façon la plus factuelle, exacte et équilibrée possible. Nous nous opposons à l'utilisation de notre journalisme — qu'il s'agisse d'extraits, d'extraits sonores ou de photographies de nos journalistes — lorsqu'il est manipulé et utilisé par les partis politiques à des fins politiques. C'était là le fond de nos préoccupations. Cela demeure une préoccupation.

Souhaitons-nous poursuivre un parti politique? Absolument pas. Toutefois, nous devons absolument protéger non seulement l'apparence d'indépendance, mais aussi la réalité de l'indépendance. Par conséquent, nous protégerons toujours ce journalisme.

Mme Melissa Lantsman: Eh bien, ce ne sont pas tous les partis politiques, seulement certains.

Madame Thomas, allez-y.

Mme Rachael Thomas: Monsieur le président, Mme Tait semble vouloir rectifier les faits aussi, mais ne s'assure malheureusement pas de le faire pour le bien du public canadien, qui investit 1,4 milliard de dollars par année dans les fonds publics de CBC/Radio-Canada et, bien sûr, qui veut une couverture médiatique impartiale et fiable.

Elle a déclaré que la confiance était de la plus haute importance. Toutefois, de toute évidence, pour elle, dire la vérité ne signifie pas de gagner la confiance des Canadiens. Voici ma question à Mme Tait: Nous savons que...

• (0910)

M. Taleeb Noormohamed: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je veux juste être certain de ce que j'ai entendu. Je crois que Mme Thomas a accusé le témoin de mentir. Je veux simplement m'assurer que ce n'est pas ce qui s'est passé, parce que si c'est le cas, je vous demanderais humblement, en tant que président, peut-être de demander à Mme Thomas de retirer ses paroles et de revenir sur ce qu'elle dit.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Madame Thomas, avez-vous entendu la demande de votre collègue M. Noormohamed?

Avez-vous l'intention de retirer vos paroles et de corriger un peu votre approche?

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: Merci, monsieur le président.

La question que j'ai pour Mme Tait a trait à...

M. Peter Julian: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Monsieur Julian fait un rappel au Règlement.

[Traduction]

M. Peter Julian: Mme Thomas a une longue expérience. Elle sait que ce qu'elle vient de dire allait totalement à l'encontre de l'éthique parlementaire et était inapproprié pour le Comité, inapproprié à tous les égards. Vous lui avez demandé de retirer ses paroles, et je crois qu'elle devrait le faire. Il s'agit d'un comité parlementaire. Ce n'est pas une sorte de bagarre de rue. C'est vraiment malheureux.

Je sais que les conservateurs sont frustrés parce qu'ils disent des faussetés...

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, monsieur Julian. Je pense que cela commence à relever du débat.

Madame Thomas, effectivement, je vous demande de surveiller les épithètes que vous accolez à nos invités. Je pense que de prêter des intentions malveillantes à Mme Tait n'est pas très parlementaire. Je vous invite à faire attention à cela.

Il vous reste une minute et 15 secondes.

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: Merci, monsieur le président.

Bien sûr, ce n'était pas ce que j'avais l'intention de dire, mais la coalition de censure va essayer, bien entendu, de me réduire au silence et d'interrompre autant que possible.

En ce qui concerne la question de Mme Lantsman sur le procès intenté par CBC/Radio-Canada vers la fin des élections de 2019, il semble que le moment était étrangement choisi pour le lancer. Néanmoins, il n'a pas abouti. En fait, les tribunaux ont jugé qu'il était du droit du Parti conservateur du Canada de prendre les images fournies par un radiodiffuseur public et de les utiliser dans le cadre de son mandat. Je me demande alors pourquoi le radiodiffuseur public, CBC/Radio-Canada, n'a intenté cette poursuite que quelques jours avant la fin d'une élection — je veux dire, c'était au beau milieu d'une élection fédérale — alors qu'en fait, elle prétend vouloir être indépendante et sincère et fonctionner avec intégrité. Cela ne semble pas être le cas ici.

Encore une fois, la cour a déterminé que le PCC, le Parti conservateur du Canada, avait le droit d'utiliser ces images. N'était-ce là que des manœuvres politiques au nom de CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Je voudrais préciser que ce n'est pas le seul parti politique à l'encontre duquel nous avons dû prendre des mesures. C'est allé plus loin que...

Mme Rachael Thomas: Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir demander au témoin de répondre à la question.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Madame Thomas, je vais accorder quelques secondes encore à Mme Tait, mais votre temps de parole est écoulé.

Madame Tait, je vous demande de répondre en quelques secondes.

[Traduction]

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit, l'affaire judiciaire dans le cas du Parti conservateur n'est pas la seule fois où nous avons dû prendre des injonctions. Nous l'avons fait aussi pour le NPD et pour le Parti libéral. Nous sommes ici pour protéger notre journalisme.

Mme Rachael Thomas: Monsieur le président, c'était en pleine élection.

Je n'ai pas entendu de réponse.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Je vous remercie. Votre temps de parole a largement été dépassé, madame Thomas.

Nous entamons maintenant le dernier tour de questions.

Je donne la parole à Mme Gainey, du Parti libéral, pour cinq minutes.

Mme Anna Gainey (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Tait, je vous remercie de votre présence.

J'aimerais revenir à votre prochain plan stratégique.

[Traduction]

Je crois que vous avez fait une entrevue en février 2023, au début de cette année, au cours de laquelle vous présentiez des plans pour déplacer votre contenu vers les services numériques. Je crois que c'est ce que vous avez mentionné dans vos trois priorités et en ce qui concerne votre plan stratégique.

J'aimerais bien en savoir plus sur ces trois engagements. Si nous avons le temps, j'aimerais aussi en savoir plus sur le premier, lié au cadre autochtone sur lequel vous travaillez également.

Mme Catherine Tait: Eh bien, c'est un gros morceau à décortiquer.

Ce que je dirais sur notre approche stratégique... À mesure que les Canadiens se sont tournés vers le numérique, nous les avons suivis du mieux que nous le pouvons. Nous ne laissons derrière nous aucun de nos utilisateurs, spectateurs et auditeurs de télévision et de radio profondément dévoués. Évidemment, la radio est ce qui réussit le mieux à unir les gens au pays, surtout en période d'urgence climatique, comme nous l'avons vu cet été avec les incendies.

Cette transition vers le numérique nécessite beaucoup d'investissements, et elle nous permet également d'atteindre des publics plus jeunes, ce qui est extrêmement important pour l'avenir de la démocratie au pays. Nous avons besoin que les jeunes soient mobilisés à l'égard de l'éducation civique et du discours civil, et c'est ce que le radiodiffuseur public essaie de promouvoir.

En ce qui concerne le cadre autochtone, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons l'obligation de servir tous les Canadiens, y compris les Premières Nations, les Métis et les Inuits du pays. Ce qui est merveilleusement excitant dans le travail que nous avons fait au cours des deux dernières années, c'est que nous sommes arrivés à

un endroit où non seulement nous augmenterons la quantité de contenus créés et produits par les Autochtones sur notre réseau, mais nous sommes déterminés à faire en sorte que notre base d'employés et nos équipes dirigeantes soient mieux représentées par les peuples autochtones.

• (0915)

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Il vous reste deux minutes et demie, madame Gainey.

[Traduction]

Mme Anna Gainey: J'ai perdu le fil de ma pensée.

Avez-vous une autre question?

Mme Lisa Hepfner: Merci.

Je voudrais revenir au moment où vous avez commencé à parler d'ingérence étrangère et des répercussions que cela a pour les journalistes sur le terrain. Je me demande si vous pouvez en parler un peu plus. Savez-vous aussi combien d'autres médias d'information canadiens sont actuellement sur le terrain au Moyen-Orient? Est-ce seulement CBC/Radio-Canada ou y en a-t-il d'autres?

Mme Catherine Tait: En ce qui concerne les autres sur le terrain — Mme Williams pourrait peut-être en parler à cause de son expérience avec Global —, je sais que Global et CTV ont des équipes sur le terrain.

[Français]

Pour ce qui est du côté français, je ne le sais pas.

Mme Dany Meloul: Au début du conflit, Noovo, donc Bell Média, avait quelques personnes sur le terrain, mais je pense que ce n'est plus le cas.

[Traduction]

Mme Barbara Williams (vice-présidente exécutive, CBC, CBC/Radio-Canada): Vous avez raison. Du côté anglais, Global et CTV sont là. D'autres y sont aussi.

Je pense que nous avons été en mesure d'avoir une présence plus longue et plus exclusive au Moyen-Orient, ainsi qu'en Ukraine, et nous avons formé des bureaux dans d'autres parties du monde. D'autres médias d'information anglophones n'ont pas pu être là de façon aussi permanente ou aussi répandue que nous.

[Français]

Mme Lisa Hepfner: Quels sont les risques pour les Canadiens si les fonds de CBC/Radio-Canada sont coupés?

Quels sont les risques pour notre démocratie, par exemple?

Mme Catherine Tait: Les risques sont importants, parce que, sans CBC/Radio-Canada, nous aurions une société déconnectée. Dans un pays si vaste, c'est très difficile d'avoir des idées et des valeurs communes. Les francophones en situation minoritaire, surtout, n'auront pas accès à un service de nouvelles locales en français. C'est la même chose pour les gens qui habitent dans le Nord du pays: il n'y aura plus de liens. Nous sommes un élément essentiel dans la vie de ces gens. Notre rôle, celui de connecter les communautés, est très important.

Le vice-président (M. Martin Champoux): Il vous reste 20 secondes, madame Hepfner.

[Traduction]

Mme Lisa Hepfner: Vous avez mentionné que vous avez maintenant un journaliste sur le terrain à Lethbridge. Je sais qu'à Hamilton, dans notre ville, il y a une équipe très forte de CBC qui est entièrement numérique et qui peut aussi passer à d'autres plateformes.

Quelle est l'importance de ces équipes numériques pour les Canadiens?

Mme Catherine Tait: C'est l'avenir.

À la fin de la pandémie, nous avons réalisé des économies sur les frais de voyage parce que personne ne voyageait, et nous les avons investies dans le journalisme local. Nous avons envoyé Juanita Taylor pour représenter *The National*, une émission nationale, et maintenant elle est à Rankin Inlet d'où elle fait des reportages du Nord. Lethbridge, Cranbrook, Grand Prairie, Nanaimo, Hamilton... Nous avons un studio numérique à London, en Ontario. C'est l'avenir. C'est beaucoup plus mobile.

[Français]

Du côté francophone, on a des vidéojournaux, que les gens peuvent consulter sur leurs appareils mobiles.

[Traduction]

C'est l'avenir, et cela nous permet d'être beaucoup plus souples pour sortir de la station et nous rapprocher des Canadiens. C'est ce qui compte.

• (0920)

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci beaucoup, madame Hepfner.

Madame Tait, je me permets, au nom du Comité, de vous demander si vous avez encore quelques minutes additionnelles à nous consacrer pour permettre un autre tour de questions. Il est 9 h 20. Êtes-vous encore libre?

Mme Catherine Tait: Jusqu'à 9 h 30, peut-être.

Le vice-président (M. Martin Champoux): D'accord. Est-ce que nos collègues conservateurs sont disposés à faire un autre tour de questions?

Madame Thomas, êtes-vous prête à prendre la parole pour cinq minutes?

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: Je suis désolée, monsieur le président. Avez-vous dit cinq minutes?

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Laissez-moi confirmer auprès de Mme Tait que nous disposons effectivement de suffisamment de temps pour faire un tour complet.

Mme Catherine Tait: Oui, absolument.

Le vice-président (M. Martin Champoux): C'est parfait.

Nous avons le temps d'entreprendre une troisième ronde de questions. Les libéraux et les conservateurs disposeront de cinq minutes chacun, tandis que les néo-démocrates et les bloquistes disposeront chacun de deux minutes et demie.

Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: Merci, monsieur le président. Je vous en remercie.

Au printemps, Twitter a décidé d'attacher une étiquette aux diffuseurs publics, et il l'a fait pour la totalité d'entre eux. Le profil de CBC/Radio-Canada a aussi subi ce traitement et il indiquait maintenant « financé par le gouvernement ». Lors d'une entrevue, CBC/Radio-Canada a déclaré que cela menaçait l'indépendance journalistique.

Je trouve curieux de voir comment le fait d'annoncer que CBC/Radio-Canada reçoit et utilise des fonds publics constitue en quelque sorte une menace pour l'indépendance journalistique, mais Mme Tait soutient aujourd'hui que le fait de recevoir des fonds publics n'est pas une menace pour l'indépendance journalistique. Je ne sais pas quel énoncé croire. D'un côté, quand Twitter rend public le fait que des fonds publics, 1,4 milliard de dollars, sont reçus par cette organisation pour diffuser l'information, il s'agit soudainement d'une menace pour l'indépendance journalistique. Si un conservateur le soulève, ce n'est pas une menace pour l'indépendance journalistique.

Si l'on donnait à CBC/Radio-Canada l'occasion d'être vraiment indépendante et de sortir du carcan des fonds publics, cela serait-il approprié? Pourrait-elle continuer de fournir des nouvelles aux Canadiens?

Mme Catherine Tait: Il serait extrêmement difficile de fournir des nouvelles à de nombreuses communautés mal servies: les communautés rurales, votre propre communauté de Lethbridge, le Nord et les francophones vivant dans des communautés minoritaires à l'échelle du pays. Nous n'aurions pas suffisamment de fonds. Il n'y a pas d'informations commerciales et privées dans ces collectivités parce que ce n'est pas économiquement viable. Nous avons le privilège et l'honneur de servir les Canadiens dans ces collectivités en utilisant le financement public que nous recevons.

Mme Rachael Thomas: Quand la totalité du budget de Radio-Canada dépend de l'argent du gouvernement fédéral, cela signifierait qu'il y a une dépendance, c'est-à-dire le contraire de l'indépendance. Quand la présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada, Mme Tait, me dit il y a quelques instants que la société ne serait pas en mesure de fournir la couverture sans cet argent, encore une fois, cela indique qu'elle est redevable au gouvernement. Elle ne peut pas survivre sans les fonds publics, ce qui signifie, par conséquent, que l'on peut difficilement croire que la couverture médiatique est entièrement indépendante.

J'aimerais bien savoir, encore une fois, comment CBC/Radio-Canada peut prétendre être indépendante si elle ne peut survivre sans l'argent du gouvernement.

Mme Catherine Tait: Je vais rectifier les faits. Notre financement ne provient pas en totalité du gouvernement. Nous avons aussi...

Mme Rachael Thomas: Je n'ai pas dit « financement »; j'ai dit « budget ». Votre budget dépend à 100 % de...

Mme Catherine Tait: Non, ce n'est pas le cas. Nous avons un budget de 1,8 milliard de dollars. Le restant est tiré des recettes provenant de la publicité et de l'abonnement.

Nous avons...

Mme Rachael Thomas: C'est 1,4 milliard de dollars subventionnés par les contribuables...

Mme Catherine Tait: Auquel s'ajoutent 400 millions de dollars de revenus tirés...

Nous gérons ce budget de la façon la plus efficace possible pour offrir le meilleur service possible à l'échelle du pays.

Mme Rachael Thomas: Je suis désolée, mais la question était la suivante: Comment pouvez-vous garantir aux Canadiens que vous travaillez indépendamment alors que, en fait, CBC/Radio-Canada dépend des fonds publics?

CBC/Radio-Canada s'est offusquée du fait que Twitter lui colle cette étiquette, à savoir qu'elle reçoit effectivement des fonds publics, et elle a admis que le fait de recevoir ces fonds menaçait l'indépendance journalistique.

• (0925)

Mme Catherine Tait: Si vous me le permettez, en ce qui concerne Twitter, monsieur le président, c'est la diatribe d'Elon Musk qui l'accompagnait qui indiquait qu'un financement public correspond à un financement de l'État. Dans l'environnement mondial que j'ai décrit, où se trouve 80 % de la population de la planète...

Mme Rachael Thomas: Pour être bien claire, monsieur le président — juste pour rectifier les faits, parce que je sais que Mme Tait aime le faire —, l'étiquette jointe était « financé par le gouvernement ».

Mme Catherine Tait: C'est exact, mais si vous lisez la diatribe d'Elon Musk, vous saurez qu'il parlait des médias financés par l'État, et CBC/Radio-Canada...

M. Peter Julian: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): M. Julian invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Peter Julian: Encore une fois, le fait de harceler le témoin et de ne pas lui permettre de répondre à la question est très contraire à l'éthique parlementaire. Mme Thomas le sait.

Voudriez-vous lui demander, monsieur le président, de respecter les règles parlementaires?

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, monsieur Julian.

Madame Thomas, Mme Tait peut-elle terminer sa réponse? Il vous reste 30 secondes.

[Traduction]

Mme Catherine Tait: CBC/Radio-Canada n'était pas le seul radiodiffuseur à s'opposer à cet étiquetage. C'était un geste d'Elon Musk — en parlant de harcèlement — qui a lancé une campagne pour appeler n'importe quel radiodiffuseur public et tous nos collègues, y compris ZDF, la BBC, France Télévisions, ainsi que les diffuseurs de Nouvelle-Zélande et d'Australie... Tous les radiodiffuseurs publics ont été attaqués de cette façon.

Il était extrêmement important pour nous de le clarifier, ce que nous...

Mme Rachael Thomas: [Inaudible] financés par le gouvernement, n'est-ce pas?

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, madame Thomas. Merci, madame Tait. Les cinq minutes sont écoulées.

Du côté des libéraux, la parole est maintenant à M. Noormohamed.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Taleeb Noormohamed: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Madame Tait, j'ai quelques questions pour vous, et je vais céder le temps de parole qu'il me reste.

Ma première question est la suivante: Savez-vous que d'autres médias au Canada, comme le National Post, reçoivent une subvention gouvernementale ou des fonds publics?

Mme Catherine Tait: Oui.

M. Taleeb Noormohamed: Est-ce que cela les rend redevables à la position du gouvernement du Canada?

Mme Catherine Tait: Non.

M. Taleeb Noormohamed: Peuvent-ils maintenir l'indépendance qu'ils estiment maintenir et continuer à recevoir des fonds publics?

Mme Catherine Tait: Oui.

M. Taleeb Noormohamed: Saviez-vous que le Parti conservateur a reçu des subventions d'urgence liées à la COVID-19 du gouvernement du Canada pendant la pandémie?

Mme Catherine Tait: Oui.

M. Taleeb Noormohamed: Pensez-vous que cela le rend redevable au point de vue du gouvernement du Canada?

Mme Catherine Tait: Non.

M. Taleeb Noormohamed: Est-il juste de supposer qu'une personne logique pourrait donc dire que, même si CBC/Radio-Canada reçoit de l'argent du gouvernement du Canada, elle pourrait aussi maintenir son indépendance? Est-ce là une hypothèse raisonnable que les Canadiens peuvent faire?

Mme Catherine Tait: C'est exact, surtout avec les protections que nous avons en place, les NPJ, tous les niveaux de gestion jusqu'au gouvernement, tous ces points de contrôle pour l'indépendance, sans compter l'existence de notre ombudsman.

M. Taleeb Noormohamed: Pour éviter cela, est-il possible pour les organisations de recevoir des fonds publics et d'être encore indépendantes?

Mme Catherine Tait: C'est exact.

M. Taleeb Noormohamed: Merci.

Monsieur le président, je partagerai mon temps de parole avec M. Julian.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Monsieur Julian, vous disposez des trois minutes et quarante-cinq secondes que vous cède M. Noormohamed.

M. Peter Julian: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Je remercie mon collègue.

Nous avons récemment appris, bien sûr, que Meta et Google reçoivent plus d'un milliard de dollars de subventions indirectes. Les conservateurs n'ont jamais dit un mot à ce sujet. Plus d'un milliard de dollars, c'est une tonne d'argent.

Le saviez-vous? Pensez-vous que Meta et Google plieront d'une manière ou d'une autre face au gouvernement, alors qu'elles reçoivent plus de 1 milliard de dollars en subventions indirectes?

Mme Catherine Tait: Je pense qu'elles démontrent tout le contraire.

M. Peter Julian: Oui, je pense donc qu'il est clair, monsieur le président, que l'attaque des conservateurs, ou la machine à rager, est en panne aujourd'hui. Ils se sont trouvés à court de questions et n'ont tout simplement pas pu...

M. Martin Shields (Bow River, PCC): J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): M. Shields invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Martin Shields: Je m'oppose aux déclarations qu'il fait et aux propos qu'il utilise au sujet de l'étiquetage du Parti conservateur.

Merci.

M. Peter Julian: Monsieur le président, je respecte M. Shields et je retirerai mes propos. Mme Thomas devrait faire la même chose avec ses attaques méprisables contre les journalistes de CBC/Radio-Canada et certains de ses commentaires aujourd'hui.

Monsieur le président, étant donné que nous approchons de la fin — et je suis très heureux du temps supplémentaire qui a été accordé —, je voudrais proposer la motion suivante. Elle a été distribuée comme avis de motion. Je propose ce qui suit:

Que le Comité permanent du patrimoine canadien affirme:

Que les journalistes et les membres de l'équipe de Radio-Canada/CBC risquent leur vie tous les jours au Moyen-Orient pour couvrir le conflit entre Israël et le Hamas, ainsi que les événements horribles touchant les Israéliens et les Palestiniens.

Que, au cours des cinq dernières années, les journalistes de Radio-Canada/CBC ont reçu ou été nominés pour plus de 200 prix nationaux de journalisme prestigieux, tels que les prix de l'Association canadienne des journalistes, Radio Television Digital News Association National Awards, National Native Media Awards et National Association of Black Journalists Awards.

Que l'indépendance des journalistes de Radio-Canada/CBC à l'égard de toute ingérence politique, telle que protégée par l'article 46(5) de la Loi sur la radiodiffusion, qui stipule que — La Société jouit, dans la réalisation de sa mission et l'exercice de ses pouvoirs, de la liberté d'expression et de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation.

• (0930)

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, monsieur Julian. Avant de débattre de votre motion, je demande respectueusement au Comité la permission de remercier Mmes Tait, Williams et Meloul de leur présence.

Mesdames, nous allons débattre d'une motion. Je pense que nous allons en arriver à un point où plus aucune question ne vous sera adressée. Je tiens à vous remercier toutes les trois de votre présence, ce matin. Je vous remercie de votre franchise et d'avoir répondu à toutes les questions, même les plus difficiles. Nous vous sommes reconnaissants de votre présence.

Nous pouvons commencer à débattre de la motion de M. Julian.

Monsieur Julian, je vous cède la parole.

[Traduction]

M. Peter Julian: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il ressort très clairement du témoignage d'aujourd'hui... Je le répète, les conservateurs ont pratiquement manqué d'élan, étant donné que les faits ont été très clairement affirmés...

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Monsieur Julian, M. Aboultaif invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Ziad Aboultaif: Merci, monsieur le président.

Je pense que vous devriez suspendre la séance jusqu'à ce que les témoins aient quitté la salle. Nous pourrions ensuite passer à huis clos. C'est raisonnable.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Absolument, vous avez tout à fait raison, monsieur Aboultaif.

Nous allons faire une petite pause d'environ deux minutes.

• (0930)

(Pause)

• (0930)

Le vice-président (M. Martin Champoux): Nous reprenons la séance.

C'est M. Julian qui a la parole pour discuter de sa motion.

Nous vous écoutons, monsieur Julian.

[Traduction]

M. Peter Julian: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je n'ai pas l'intention de poursuivre longtemps sur le sujet. Nous subissons une obstruction systématique des conservateurs depuis un mois. Vous vous souviendrez que les conservateurs disaient que nous avons besoin de trois heures avec la présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada afin de parler d'Israël et du Hamas, et après une demi-heure, ils ont cessé de poser des questions à ce sujet. Très clairement, c'était une perte de temps.

Je pense que nous devons revenir à l'important rapport du Comité, qui porte sur le sport sécuritaire. Les témoins estiment que nous devons aller de l'avant avec ce rapport. Il a été retardé d'un mois à cause de ces obstructions systématiques de la part des conservateurs.

Je ne vais pas m'éterniser sur le sujet. Les conservateurs ont abandonné les questions sur Israël et le Hamas au bout d'une demi-heure. Je pense qu'en réalité, la force des faits joue en faveur de CBC/Radio-Canada. Les faits sont que les journalistes risquent leur vie chaque jour au Moyen-Orient pour couvrir le conflit entre Israël et le Hamas.

Les faits sont qu'au cours des cinq dernières années, CBC/Radio-Canada a été mise en nomination pour plus de 200 prix nationaux de journalisme prestigieux et en a remportés. Ce sont les plus importants prix de journalisme. Elle a reçu des prix parce que le journalisme a été factuel et a été mis à jour. L'organisation CBC News fait tout ce qu'un média d'information devrait faire et respecte les normes internationales que nous voyons également reflétées à CNN, à la BBC et à l'Agence France-Presse.

Ce n'est pas du tout l'approche du réseau Fox Entertainment, qui invente des choses. Il a avoué dans de nombreuses affaires judiciaires qu'il invente des choses, et cela semble pourtant être le modèle que certains membres du Comité veulent voir.

Et surtout, monsieur le président, la dernière disposition sur l'indépendance de CBC/Radio-Canada et la protection contre l'ingérence politique a en fait été adoptée par le Parlement. Le paragraphe 46(5) de la Loi sur la radiodiffusion se lit ainsi:

La Société jouit, dans la réalisation de sa mission et l'exercice de ses pouvoirs, de la liberté d'expression et de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation.

C'est essentiel. L'idée du modèle Fox Entertainment, qui permet de fabriquer des choses de toutes pièces en permanence, n'est pas l'approche que les Canadiens veulent voir. Ils veulent voir une entreprise journalistique profonde.

Voici la réalité: si quelqu'un au Canada n'aime pas quelque chose, comme un article archivé sur le site — l'article original a été mis à jour par de nombreux autres articles, mais la personne ne l'aime pas —, il peut interjeter appel devant l'ombudsman. Un processus est en place. L'indépendance journalistique est protégée, mais le public peut faire entendre sa voix. Les Canadiens peuvent faire entendre leur voix.

Comme nous l'avons entendu, plus d'un milliard de dollars en subventions indirectes vont à Meta et Google. Nous avons vu de nombreuses subventions être accordées aux grandes entreprises. En échange des subventions publiques, CBC/Radio-Canada garantit le plus haut niveau de crédibilité journalistique. Plus de 200 prix nationaux de journalisme prestigieux en témoignent.

● (0935)

[Français]

Monsieur le président, étant donné que CBC/Radio-Canada a effectivement reçu plus de 200 prix de mérite; étant donné que tout le monde et l'ensemble des parlementaires devraient la protéger contre toute ingérence politique; et étant donné que nous savons très bien que ces journalistes risquent leur vie tous les jours, présentement, pour couvrir le conflit entre Israël et le Hamas, j'espère que cette motion sera adoptée à l'unanimité.

Merci.

Le vice-président (M. Martin Champoux): Merci, monsieur Julian.

Avant de passer aux prochains intervenants, je voudrais préciser, pour dissiper le doute qui persiste, que la rencontre est demeurée publique. Elle ne se déroule pas à huis clos, à l'heure actuelle, étant donné que nous débattons de la motion de M. Julian. Nous n'en sommes pas encore à l'étude du rapport prévue à l'ordre du jour.

Je précise donc, pour ceux qui se posent la question, que la séance est encore publique.

Je cède maintenant la parole à Mme Thomas.

[Traduction]

Mme Rachael Thomas: Merci beaucoup.

Je voudrais simplement proposer un amendement à la motion de M. Julian, un ajout, à la fin de sa motion, qui se lirait comme suit:

Que le Comité permanent du patrimoine canadien affirme que la CBC a publié un faux titre basé sur la désinformation du Hamas, une organisation terroriste criminelle, qui a déclaré à tort qu'Israël était responsable de l'explosion à l'hôpital al-Ahli à Gaza qui a entraîné la mort de civils innocents.

Et que le Comité demande à la CBC de présenter ses excuses à la communauté juive et à tous les Canadiens pour avoir diffusé cette dangereuse désinformation, de rectifier publiquement le tir et de faire part de cette conclusion à la Chambre des communes.

Je serai ravie d'envoyer cet amendement à la greffière pour qu'il soit traduit en français et mis à la disposition des membres à la table.

● (0940)

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Madame Thomas, pendant que vous faites cela, nous allons suspendre la réunion pendant quelques minutes. Essayons de faire cela le plus rapidement possible.

● (0940)

(Pause)

● (1010)

Le vice-président (M. Martin Champoux): Nous allons reprendre la réunion.

Je veux vous informer que nous attendons encore la traduction française de l'amendement. Nous disposons de la salle jusqu'à 10 h 30. Si nous recevons la traduction de l'amendement avant la fin de la disponibilité de la salle, nous pourrions décider si nous ajournons la séance ou si nous la levons.

● (1015)

M. Peter Julian: J'aimerais invoquer le Règlement, monsieur le président.

J'ai une autre réunion de comité à laquelle je dois aller. Je propose de lever la séance.

Le vice-président (M. Martin Champoux): On ne peut pas proposer de lever la séance pendant un rappel au Règlement, monsieur Julian.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): La greffière du Comité m'indique que j'ai raison. Je ne suis pas encore habitué à avoir raison aussi souvent, monsieur Julian.

Je suis désolé. On ne peut pas demander de lever la séance pendant un rappel au Règlement.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Madame Gladu, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu: Monsieur le président, j'avais la main levée pour parler de la motion. Ensuite, j'ai voulu parler de l'amendement, alors j'ai baissé la main et je l'ai levée de nouveau. C'est un peu dur, virtuellement, de m'assurer que je figure sur les deux listes.

Je veux seulement confirmer que je suis sur les deux listes.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Madame Gladu, vous avez bien raison de faire ce commentaire.

Au moment où nous allons reprendre le débat sur l'amendement, après avoir obtenu sa traduction française, j'avais l'intention de préciser que nous avons une nouvelle liste d'intervenants souhaitant s'exprimer. Votre nom est bien indiqué. C'est aussi le cas de M. Noormohamed.

M. Taleeb Noormohamed: Je voudrais clarifier une chose, monsieur le président.

[Traduction]

Si nous suspendons la séance, nous reviendrons là où nous étions à notre retour. Si nous ajournons la séance, nous revenons aux travaux du Comité.

Est-ce exact?

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Vous avez tout à fait raison.

[Traduction]

M. Taleeb Noormohamed: Si la séance est bel et bien suspendue... M. Julian doit partir et nous devons aussi aller à d'autres comités et réunions. Pouvons-nous respecter le temps du Comité, suspendre cette réunion, partir et reprendre là où nous étions?

M. Ziad Aboultaif: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Monsieur Aboultaif, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Ziad Aboultaif: Si vous me permettez d'expliquer ce qu'il en est, la réunion a été suspendue, essentiellement. Le président est venu et a convoqué la réunion avant la fin et M. Julian a présenté une motion d'ajournement.

C'est en gros ce qui se passe.

[Français]

Le vice-président (M. Martin Champoux): Là-dessus, monsieur Aboultaif, je vous corrige.

M. Julian a proposé de lever la séance pendant un rappel au Règlement, ce qu'il ne peut pas faire. Aucune motion officielle pour lever la séance n'est proposée en ce moment.

Nous allons suspendre la séance en attendant que la traduction de l'amendement soit disponible pour tous les députés.

M. Peter Julian: Monsieur le président, avant que vous fassiez cela, j'invoque le Règlement.

Vous êtes un excellent président, mais, sauf votre respect, je vais contester votre décision. C'est une habitude de proposer de lever une séance pendant des rappels au Règlement.

Le vice-président (M. Martin Champoux): Je ne nie pas votre droit de contester ma décision.

Je vous informe que j'ai pris cette décision en fonction des recommandations et des conseils de nos greffiers. Je souligne d'ailleurs que le greffier Jacques Maziade célèbre aujourd'hui un 33^e anniversaire: il a été assermenté comme avocat il y a 33 ans aujourd'hui.

Vous contestez donc ma décision et celle de M. Maziade, monsieur Julian, mais c'est tout à fait votre droit. Je vais donc demander à la greffière de procéder au vote.

La greffière du comité (Mme Geneviève Desjardins): Le président demande si sa décision doit être maintenue.

(La décision de la présidence est cassée par 8 voix contre 2.)

• (1020)

Le vice-président (M. Martin Champoux): La décision de la présidence est infirmée.

C'est une très triste façon pour moi de terminer mon rôle en tant que président remplaçant de ce comité.

Je tiens à vous remercier tous, mes collègues. Vous avez été extraordinaires. Vous m'avez bien soutenu. Mme Desjardins et M. Maziade, nos greffiers, ont été fantastiques, tout comme les analystes et l'équipe d'interprètes.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>